

DÉCISION**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
DE DÉVELOPPEMENT DU DIGITAL**

Vu le Dahir n°1.17.27 du 30 août 2017 (8 hija 1438) portant promulgation de la loi 61-16, portant création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Dahir n°1.19.21 du 07 février 2019 (04 rajab 1440) portant nomination de Monsieur DRISSI MELYANI Sidi Mohammed en qualité de Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Décret n°2-17-764 du 14 Décembre 2017 pris pour l'application de la loi 61-16, relative à la création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du Personnel de l'Agence de Développement du Digital tel qu'il a été approuvé et complété par le ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu la loi-cadre pour le recrutement au titre de l'année 2023 ;

Vu les nécessités du service.

DÉCIDE

Article 1 : l'Agence de Développement du Digital (ADD) lance un appel à candidatures, pour occuper les postes de responsabilités suivants :

Chef de Service « Normalisation »

Chef de Service « Comptabilité & Contrôle de Gestion »

Article 2 : Profil requis :

L'appel à candidatures est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes, à la date de la publication de la présente décision :

1- Pour les fonctionnaires et le personnel des administrations et des établissements publics :

- Être classé à la catégorie cadre ou grade donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique ou assimilé ;



- Être titulaire, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique en relation avec le poste ;
- Justifier d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à quatre (04) ans à la date de publication du présent appel à candidatures en relation avec le poste ;
- Être âgé(e) de moins de 45 ans, à la date de la publication de la présente décision.

2- Pour les candidats du secteur privé :

- Être titulaire, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 11 de la fonction publique en relation avec le poste ;
- Justifier d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à quatre (04) ans à la date de publication du présent appel à candidatures en relation avec le poste ;
- Être âgé(e) de moins de 45 ans, à la date de la publication de la présente décision.

Article 3 : Descriptif du poste :

Les missions des postes ainsi que les compétences requises sont fixées dans les fiches de poste jointes à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- 1- Copie de la carte nationale d'identité électronique ;
- 2- Copie(s) des diplômes obtenus ;
- 3- Une copie du bulletin officiel portant l'équivalence du diplôme demandé le cas échéant ;
- 4- Copie(s) des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- 5- Une demande de candidature **servie selon le modèle joint en annexe** ;
- 6- Un Curriculum Vitae actualisé indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- 7- Le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

Article 5 : Modalité de candidature :

- Les candidats intéressés par les postes susmentionnés doivent déposer leurs dossiers de candidature obligatoirement en version électronique à travers le bureau d'ordre digital accessible via le portail, <https://candidatures.add.gov.ma>, au plus tard le **7 9 SEP. 2023** à **17h00** (inclus).



Article 6 : Déroulement de la sélection :

- Une commission interne de l'ADD se chargera de la présélection des dossiers de candidatures conformes aux conditions susmentionnées ;
- Une commission désignée par décision du Directeur Général de l'ADD se chargera de mener les entretiens d'évaluation des candidats ;
- Les entretiens auront lieu au siège de l'Agence de Développement du Digital à Rabat.

Article 7 : Publication :

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidatures seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma, sur le site de l'Agence www.add.gov.ma, et dans les locaux de l'Agence.

Sera rejeté tout dossier :

- Tout dossier non enregistré via le portail, <https://candidatures.add.gov.ma> ;
- Tout dossier incomplet ;
- Tout dossier parvenu à l'Agence de Développement du Digital hors délais.

Le Directeur Général
Agence de Développement du Digital

Sidi Mohammed DRISSI MELYANI

